

## 9 - Fonds Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF) d'expérimentation pour la mise en oeuvre de projets en direction des adolescents - Présentation des projets soutenus en 2013

**M. l'Adjoint GHEZALI, Rapporteur** : La Caisse Nationale des Allocations Familiales a lancé en 2010, relayée par les caisses locales, un appel à projet dans le cadre de son nouveau «Fonds d'expérimentation pour la mise en œuvre de projets en direction des adolescents» pour les années 2010 à 2012. La CNAF a décidé de poursuivre son accompagnement sur les projets réalisés en 2012 et reconduits en 2013.

La Ville de Besançon et les maisons de quartier municipales ont ainsi redéposé des projets et des demandes de financement pour leurs actions jeunesse et les projets dont l'initiative revient aux jeunes des quartiers concernés. Le but de l'expérimentation et les principes ont été exposés au Conseil Municipal dans sa séance du 22 février 2012.

Se reconnaissant pleinement dans le constat, les objectifs et les démarches à entreprendre avec les adolescents, les maisons de quartier municipales ont renvoyé les projets suivants :

• **Maison de quartier de Planoise** :

- **Action «Age'Hissons»** : à partir d'un projet «Alter Egaux», des jeunes ont poursuivi leur action en direction des personnes âgées (temps de rencontres sur le quartier, voyages et sorties...) ; ils souhaitent accueillir des adolescents dans leur groupe et multiplier les occasions de temps d'échanges entre générations à Planoise et dans d'autres quartiers.

• **Maison de quartier Grette / Butte** :

- **Atelier «écriture et chant»** : des adolescents désirent développer le chant (techniques vocales) pour pouvoir ensuite créer leur CD.

• **Maison de quartier Montrapon / Fontaine Ecu** :

- **Action «Samedis Evénements»** : les jeunes qui ont un talent ou une passion préparent et organisent avec l'équipe d'animation de la maison de quartier des «samedis événements» mettant en valeur leurs différents savoir-faire.

Ces demandes répondent aux conditions énoncées par l'expérimentation : jeunes âgés de 11 à 17 ans, jeunes associés voire à l'initiative dès la phase d'élaboration des projets, accompagnement d'un adulte référent, dynamique partenariale dans le cadre des projets de centres sociaux de territoire et jeunesse de la Ville et les familles sont ou seront associées aux projets.

Elles sont toutes issues de sollicitations de la part d'adolescents auprès des animateurs et accueils jeunesse.

Ainsi, dans le cadre de ce volet de «soutien à la mise en œuvre d'un cadre structurant pour accompagner les adolescents dans leur prise d'autonomie et les associer à l'élaboration des actions les concernant», il est sollicité auprès de la CAF du Doubs les financements suivants :

2013

• Maison de quartier de Planoise :	
- Action «Age'Hissons»	3 500 €
• Maison de quartier Grette/Butte :	
- Atelier «écriture et chant»	1 800 €
• Maison de quartier Montrapon / Fontaine Ecu	
- Action «Samedis Evénements»	4 000 €

Enfin, pour information, dans le cadre de l'autre volet de «soutien à des initiatives portées par des jeunes, en vue de favoriser leur autonomie et contribuer à leur épanouissement» existe une possibilité de création d'un «fonds» ou d'une «bourse» afin d'attribuer une aide financière à des projets (collectifs ou individuels) portés par des jeunes», le CRIJ de Franche-Comté continuera de percevoir pour le CLAP Energie Jeune à l'échelle départementale une subvention pour les aides aux projets à destination des moins de 18 ans.

### **Propositions**

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de prendre connaissance du présent rapport et des projets d'adolescents pris en compte par le Fonds CNAF d'expérimentation pour la mise en oeuvre de projets en direction des adolescents en 2013

- d'autoriser M. le Maire à encaisser les financements accordés qui donneront lieu à une inscription en décision modificative aux chapitres 74.422/7478.47034 (Maison de Quartier de Planoise), 74.422/7478.47033 (Maison de Quartier Grette Butte) et 74.422/7478.47032 (Maison de Quartier Montrapon Fontaine Ecu).

**«M. LE MAIRE** : Je ne vois pas de remarques. C'est donc adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 2, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 11 mars 2013.*